

Votre carte SIS

Toujours avec vous !



La carte SIS, c'est quoi ?

La carte Système d'Identité Sociale est votre **carte d'identité sociale**. Elle facilite la gestion de vos dossiers

dans les différents secteurs de la sécurité sociale (pension, chômage, soins de santé...). Elle ne comporte aucune donnée médicale. En Belgique, tous les assurés sociaux, adultes et enfants, ont une carte SIS. Elle est strictement individuelle, c'est un document important qui **doit toujours vous accompagner**.

A quoi sert la carte SIS ?

Elle sert à **vous identifier**. Elle doit être présentée à la demande des services de la sécurité sociale (hôpitaux, mutualités, pharmacies, ...). Prenez la bonne habitude de toujours avoir votre carte avec vous.

Quelles données figurent sur la carte ?

>> Des **données qui sont imprimées** :

Vos nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro d'identification de la sécurité sociale, le numéro de la carte, la date de début de validité de la carte, une puce électronique.

>> Des **informations** présentes dans la mémoire de la puce de la carte et accessibles à des personnes autorisées : votre numéro d'affiliation à la mutualité, votre statut social, vos droits en matière de santé...

Qui peut lire les données de la carte ?

Seuls les utilisateurs munis d'un lecteur de carte professionnel (pharmaciens, hôpitaux, mutualités) ont accès aux données protégées de votre **carte SIS**.

Quand mettre à jour la carte SIS ?

Il est vivement conseillé de venir mettre à jour votre carte **1 fois par an** au guichet de votre mutualité afin de garantir une application correcte de vos droits.

Votre mutualité peut également vous inviter à la mettre à jour dès qu'un **changement survient dans vos droits** au remboursement des soins de santé.

Exemple : changement de statut professionnel, obtention ou perte du bénéfice de l'intervention majorée (BIM autrefois VIPO, statut OMNIO) ...

Il suffit de vous rendre au guichet de votre mutualité.

Que faire en cas de perte de la carte ?

Prenez contact avec **votre mutualité** : elle vous transmet une attestation provisoire qui remplace votre **carte SIS** en attendant de recevoir la nouvelle. Le remplacement d'une **carte SIS** perdue vous coûte 2,50 €.

Plus d'infos ?
www.mutsoc.be ou rendez-vous
dans un de nos points de contact.